

Registre de procès-verbaux de séance du Conseil Municipal

SEANCE DU 24 février 2021

Date de convocation : 19 février 2021

Etaient présents : ROBERT Bruno, GOYON Fabienne, GERBAUD Jean-Claude, PLAIZE Maryline, BERTINEAU Marion, BOSSIS Sophie, BETARD Philippe, DURIEUX Bernadette, GRIFFON Christophe, TARDY Jean-Louis.

Etait absent: PALISSIER Boris

A été élue secrétaire de séance : GOYON Fabienne

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2021
- Approbation du compte de gestion 2020
- Approbation du compte administratif 2020
- Affectation du résultat
- Avis du Conseil Municipal sur le plan pluriannuel de gestion du SYMBAS (syndicat mixte du bassin de la Seugne)
- Ouverture de poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et mise à jour du tableau des effectifs.
- Compte-rendu d'exécution des délégations
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2021 à l'unanimité.

OBJET : Approbation du compte administratif 2020

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif 2020 dressé par M. Bruno ROBERT, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévus:	158 200.00 €
	Réalisé :	173 729.14 €
	Reste à réaliser :	4 000.00 €
Recettes	Prévus :	225 387.86 €
	Réalisé :	121 768.62 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement :

Dépenses	Prévus :	621 128.48 €
	Réalisé :	206 996.88 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévus :	621 128.48 €
	Réalisé :	684 860.65 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 55 960.52 €
Fonctionnement :	477 863.77 €
Résultat global :	421 903.25 €

OBJET : Approbation du compte de gestion 2020
--

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno ROBERT,
Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2020
et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer,
le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de
recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné
des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,
l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes
figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les
mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a
été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31
décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les
différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE

**- que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et
certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa
part.**

OBJET : Affectation du résultat
--

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction
comptable M14, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	66 126.17 €
- un excédent reporté de :	411 738.48 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	477 863.77 €
- un excédent d'investissement de :	15 227.34 €
- un déficit d'investissement reporté de :	67 187.86 €
- un déficit des restes à réaliser de :	4 000.00 €

Soit un besoin de financement de :	55 960.52 €
------------------------------------	--------------------

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	477 863.77 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	55 960.52 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	421 903.25 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	55 960.52 €

OBJET : Avis du Conseil Municipal sur le plan pluriannuel de gestion du SYMBAS (syndicat mixte du bassin de la Seugne).

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Interêt Général pour le Programme Pluriannuel de Gestion du Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS) est ouverte du 15 février au 19 mars 2021.

L'article 7 de l'Arrêté Préfectoral relatif à l'enquête publique demande que toutes les collectivités concernées donnent leur avis sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au Plan Pluriannuel de Gestion du SYMBAS.

OBJET : Ouverture de poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et mise à jour du tableau des effectifs.

M. le Maire indique que Mme Angélique BIRAUD est inscrite sur le tableau d'avancement 2021 au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe.

Afin de la nommer à ce grade, il convient :

- de créer le grade correspondant par voie de délibération ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.

Vu le budget communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet (17.5/35^{ème}) avec effet au 1^{er} mars 2021. Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

A compter du 1^{er} mars 2021, le tableau des emplois permanents de la collectivité est modifié comme suit :

Service	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Postes pourvus
Technique	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Agent technique polyvalent	24 / 35 ^{ème}	oui
Technique	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Agent technique polyvalent	20 / 35 ^{ème}	oui
Administratif	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	Secrétaire de mairie	17.50 / 35 ^{ème}	oui

OBJET : Compte-rendu d'exécution des délégations

Monsieur le Maire informe qu'il a cédé le bois qui gênait le locataire à l'impasse des Fargues pour un montant de 60 €.

L'administré qui a obtenu le bois s'est engagé à débarrasser le bois des berges de la rivière (ce bois provient des opérations de nettoyage par les brigades vertes).

Les propriétaires riverains ont donné leur accord.

Questions diverses

=> Subventions pour l'année 2021.

En l'absence de Monsieur Jean-Claude GERBAUD vice-président de l'ACCA et de Monsieur Jean-Louis TARDY vice-président de La Bonne Rencontre.

Le Maire explique qu'il proposera le budget primitif au vote lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu en mars.

Il rappelle que l'année 2020 a été très particulière et que les associations communales n'ont pas pu faire de manifestation et que lorsqu'elles ont eu lieu elles ont été largement déficitaires.

C'est pour cela que cette année 2021, les associations communales ne seront pas tenues de présenter une demande de subvention en bonne et due forme et que les subventions actuelles seront maintenues à savoir : ACCA 720 €, La Bonne Rencontre 1 000 €, Reliure de l'estuaire 720 €.

Le Maire explique qu'il souhaite prévoir au budget une réserve de 1 000 € au cas où les associations communales souhaiteraient faire des manifestations en 2021

Le complément pourrait être de l'ordre de 200 € par manifestation organisée.

Le Conseil Municipal décidera au cas par cas du versement.

En ce qui concerne les subventions aux associations extra communales, elles sont reconduites et revalorisées pour certaines.

=> Podium à hauteur réglable

Le Maire informe le Conseil municipal de la contrainte posée par l'absence d'un podium propriété de la commune dans l'organisation de spectacles assurés principalement par l'association communale « la Bonne rencontre ». Les bénévoles de l'association sont contraints de se rendre à Jonzac pour emprunter un podium de la CDCS. Cette situation, qui impose de manipuler plusieurs fois les différents plateaux, entraîne fatigue physique et risques en matière de sécurité.

Un podium disponible sur place permettrait sans aucun doute de diversifier les activités et de proposer plus de spectacles à la population de notre commune.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire cette dépense de 4 290 € HT au budget primitif pour 2021. Un avis favorable se dégage des différents échanges.

=> Acquisition d'un véhicule utilitaire

Dans le cadre de l'organisation du travail des employés communaux et des nombreuses tâches techniques à accomplir, Le Maire met en avant plusieurs points :

la présence fréquente de deux voir trois agents techniques sur une même journée ne permet pas d'intervenir à plusieurs endroits à la fois pour accomplir les divers travaux sur la commune. Cette situation entraîne trop de pertes de temps.

Les courts déplacements réalisés avec le camion, qui parfois ne sont nécessaires que pour se rendre chez un fournisseur et récupérer du petit équipement ou matériaux de faible volume, entraînent des frais d'usure et de consommation d'énergie élevés.

Le Maire propose au Conseil Municipal dans le cadre du budget 2021 d'inscrire une dépense d'investissement pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire à énergie essence ou électrique à

hauteur de 20 000 €. Plusieurs devis seront demandés pour être analysés lors d'une séance du conseil municipal.

Un avis favorable et de principe se dégage des différents échanges

=>Panneaux de signalisation

Le Maire informe qu'un devis est en cours d'élaboration pour le remplacement des panneaux de signalisation sur la commune.

Le remplacement de ces panneaux se fera sur plusieurs exercices budgétaires afin d'étaler la dépense.

Les priorités pour cette année seront choisies lors d'une prochaine réunion.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close.

Ont signé au registre tous les membres présents.